

Insertion professionnelle des migrants

L'UE mise plus de 54 millions de dirhams !

Du 12 au 18 décembre 2015 se tient la semaine de la migration. Au Maroc, c'est là une occasion pour s'arrêter sur les premiers résultats d'expérimentations relatifs à l'ouverture des prestations et services Anapec au profit des migrants.

Pour ce faire, une délégation composée du ministre Anis Birou chargé des MRE et des affaires de la migration, Abdelislam Seddiki, ministre de l'emploi et des affaires sociales, Philip Mikos, ministre conseiller, chef de la coopération de l'Union européenne au Maroc et du directeur général de l'Anapec Anas Doukkali, a fait le déplacement le 15 décembre 2015 à l'agence Agdal de l'Anapec.

C'est dans le cadre de la stratégie



Anis Birou, ministre chargé des MRE et des affaires de la migration.

nationale de l'immigration et de l'asile développée que le projet Sharaka a vu le jour. Ce projet, comme expliqué auprès des autorités, « vise l'accompagnement de l'Anapec dans la mise en œuvre d'une phase pilote d'insertion professionnelle des migrants régularisés dans le marché du travail marocain ». Aujourd'hui, l'heure et au bilan de cette phase pilote.

Il s'agit, en effet, d'évaluer les résultats d'une opération de trois mois et qui vise à tester dans cinq agences ciblées (Casablanca, Rabat, Fès, Tanger et Oujda) une offre de service provisoire au profit de cette population pour identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration avant l'élaboration d'une stratégie

nationale et la généralisation du dispositif à l'ensemble du Maroc.

A ce jour, ils seront plus de 150 migrants régularisés à profiter des prestations mises à leur disposition au niveau de l'Anapec. L'UE qui soutient fortement le projet Sharaka, aurait consacré 5 millions d'euros à l'insertion professionnelle des migrants et à la promotion de la mobilité des compétences et des personnes.

Cet appui, selon les responsables de l'UE, a pour objectif premier de renforcer, « sur une période de 3 années, la capacité des autorités marocaines compétentes dans la gestion de la migration de travail par une coopération renforcée avec ses partenaires européens ».